

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 17 décembre 2018, tenue à l'hôtel de ville, 151, route 143, Ulverton (Québec), à 19 h 30, sous la présidence de Jean-Pierre Bordua, maire; Louise Saint-Pierre, directrice générale, secrétaire-trésorière, est présente.

PRÉSENCES : JACQUES POLIQUIN
FRANCE BOUTHILLETTE
ROBERT BÉLANGER
CARL ARCAND
CLAUDE LEFEBVRE
MARK CROSS

AUCUNE ABSENCE

IL Y A QUORUM

1. AVIS DE CONVOCATION - DÉPÔT ET RAPPORT AU PROCÈS-VERBAL

En référence à l'article 153 du Code municipal, le Maire confirme que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux et que cette séance est régulièrement tenue selon la loi.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 234-2018

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Claude Lefebvre et unanimement résolu d'ouvrir l'assemblée à 19 h 30.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 235-2018

Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ

4. RÉOLUTION POUR ADOPTER LE BUDGET 2019

Rés. 236-2018

ATTENDU QUE la Municipalité a présenté et déposé son budget 2019;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mark Cross, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu d'adopter le budget final 2019, tel que déposé au Conseil.

ADOPTÉ

5. RÉOLUTION POUR MAINTENIR LES RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS

Rés. 237-2018

ATTENDU QUE la Municipalité possède un excédent de fonctionnement nécessitant d'être affecté;

ATTENDU QU'une réserve d'un montant de 180 000 \$ a été prévue en 2014 pour l'achat d'un nouveau camion en remplacement du camion Ford sur un horizon de 0 à 5 ans;

ATTENDU QU'une réserve de 50 000 \$ a été prévue en 2014 pour une intervention dans un cours d'eau afin de respecter la loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QU'une réserve de 5 000 \$ a été prévue en 2014 pour des interventions lors de sinistres;

ATTENDU QU'une réserve de 20 000 \$ a été prévue en 2014 pour une intervention associée à la réfection de nos routes lorsque le budget annuel ne le permet pas;

ATTENDU QUE le règlement # 444-2013 créant le Fonds de roulement de 95 000 \$ est maintenu tel qu'adopté le 17 décembre 2013 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Robert Bélanger, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu de maintenir les montants déjà réservés faisant l'objet de la liste ci-haut.

ADOPTÉ

6. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

PROPOSÉ PAR Claude Lefebvre,

L'assemblée est levée à 19 h 30.

Jean-Pierre Bordua, maire

Louise Saint-Pierre, secrétaire-trésorière